

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : alexandra-rehel-cssphares-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/0dd3dee1e1515cc30dbd09e6>

Date d'obtention : 2025-03-13 15:00:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Mon rôle est d'accompagner / prendre en charge l'élève rapidement et d'ouvrir la trousse SEXTO afin de lui faire remplir le questionnaire. On ne veut pas mettre de mots dans la bouche de l'élève.
Avec cette méthode, le travail des policiers est plus efficace et le délai beaucoup plus court.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'importance d'agir rapidement afin de limiter la circulation des photos et vidéos et de protéger la victime.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais consulter les images / vidéos.